



ARRETE N° 2024 - 50
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
« Au Bon Pain Quotidien »
Rue du Dauphin n° 33
Les 29 et 30 Janvier 2024

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Monsieur LAMARRE Eric – Boulangerie « Au Bon Pain Quotidien » - 33, rue du Dauphin - 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue du Dauphin au n° 33, et de réserver le stationnement devant le 15, rue du Dauphin, Les 29 et 30 Janvier 2024, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, Rue du DAUPHIN au n° 33, et de réserver le stationnement devant le 15, rue du DAUPHIN, Les 29 et 30 JANVIER 2024, de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La rue du Dauphin étant fermée pour travaux, le camion de déménagement circulera par la Rue de la Foulerie, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur. Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Janvier 2024

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Felipe ALVAREZ

